



Distr. : générale
11 avril 2014

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Première session

Nairobi, 23-27 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale

**Gestion des produits chimiques et des déchets : application de
la décision 27/12**

**Résultats du processus consultatif, à l'initiative des pays, sur
l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe
des produits chimiques et des déchets : renforcer la gestion rationnelle des
produits chimiques et des déchets à long terme**

Rapport du Directeur exécutif

1. À sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a adopté la décision 26/12 relative à l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets. Dans cette décision, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif de faciliter et d'appuyer des consultations ouvertes à tous les intéressés, organisées à l'initiative des pays, sur les options possibles pour améliorer encore la coopération et la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets à long terme. Dans sa décision SS.XII/5, sur l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets, le Conseil d'administration a réitéré sa demande au Directeur exécutif tandis que dans la décision 27/12, sur la gestion des produits chimiques et des déchets, il priait à nouveau le Directeur exécutif de présenter un rapport sur les résultats du processus consultatif à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa première session, en juin 2014.
2. Le processus consultatif a été engagé à l'initiative des pays ayant constaté que les progrès en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets n'avaient pas été suffisants au niveau mondial et qu'il était donc nécessaire de continuer à mettre l'accent sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme.
3. La première réunion du processus consultatif engagé à l'initiative des pays a eu lieu à Pretoria, les 19 et 20 novembre 2013. La deuxième s'est déroulée à Glen Cove (États-Unis d'Amérique), du 25 au 27 février 2014. Ont assisté à ces deux réunions des représentants des Gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et de leurs secrétariats, des organisations de la société civile et de l'industrie.

* UNEP/EA.1/1.

4. Le document final du processus consultatif, qui a été présenté au Directeur exécutif, conformément à la décision 27/12, est reproduit en annexe au présent rapport en tant que rapport du Directeur exécutif à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa première session. Il est présenté tel qu'approuvé par les participants au processus consultatif engagé à l'initiative des pays sans avoir fait l'objet d'une révision par les services d'édition.

Annexe

Renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme^a

A. Introduction

1. Les produits chimiques sont inextricablement liés à nos vies; ils sont produits ou utilisés par pratiquement toutes les industries et tous les secteurs, notamment les secteurs de la santé, de l'énergie, des transports, de l'agriculture, du bâtiment, des textiles, et de l'extraction minière, ainsi que dans les produits de consommation. Ils contribuent dans une large mesure au bien-être social et sont indispensables si l'on veut parvenir au développement durable et relever les défis de l'avenir. Cependant, ils peuvent présenter une menace pour la santé humaine, l'environnement et le développement durable s'ils ne sont pas gérés de manière écologiquement rationnelle durant la totalité de leur cycle de vie, y compris au stade de déchet.
2. À l'échelle mondiale, la production, l'utilisation et le commerce des produits chimiques, outre la production et le commerce des déchets, croissent et les modèles de croissances actuels imposent aux pays en développement et aux pays à économie en transition, en particulier les moins développés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, un fardeau toujours plus lourd et les exposent à des difficultés particulières lorsqu'ils cherchent à relever le défi.
3. Il est d'autant plus nécessaire de continuer à prendre des mesures concertées pour gérer rationnellement les produits chimiques et les déchets que les pays en développement et les pays à économie en transition ne disposent pas de moyens suffisants pour les gérer, car dans ces pays l'agriculture dépend des pesticides, les travailleurs et les communautés sont exposés aux dangers présentés par les produits chimiques et les déchets et l'on s'inquiète de leurs effets à long terme sur la santé humaine et l'environnement et, partant, le développement durable. Le coût élevé des maladies attribuables à l'exposition aux produits chimiques et aux déchets dangereux suscite des préoccupations. Les populations les plus pauvres et les groupes vulnérables sont souvent les plus durement touchés.
4. En 2002, à Johannesburg (Afrique du Sud), les Gouvernements ont convenu de faire en sorte que d'ici 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes qu'ils ont sur la santé et l'environnement soient réduits au minimum. Lors de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, cet objectif a été adopté par de nombreuses parties prenantes. L'objectif fixé pour 2020, qui a été ultérieurement entériné par le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », a ensuite été retenu pour les déchets dangereux. Améliorer à long terme la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est une question transversale revêtant une grande importance pour le développement durable car cette gestion a des effets bénéfiques sur l'environnement, la santé, l'éradication de la pauvreté, l'économie et les sociétés en général.
5. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Gouvernements se sont félicités de la coopération et de la coordination plus étroites entre la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et ont encouragé la poursuite de cette coordination et coopération.
6. Les ressources consacrées à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ont augmenté, grâce notamment au fait que ces produits et déchets constituent un domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial qui acquiert aujourd'hui plus d'importance, même si davantage de ressources sont nécessaires pour relever les nombreux défis.

^a Le présent document est le résultat du processus consultatif engagé à l'initiative des pays sur les problèmes et les options possibles pour améliorer encore, à long terme, la coopération et la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets, comme demandé dans la décision 26/12 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le document a été présenté au Directeur exécutif du PNUE le 27 février 2014 pour qu'il l'insère dans son rapport à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de juin 2014. Le document résume certaines des vues exprimées par les participants durant le processus. Elles n'ont été ni négociées ni convenues et ne visent nullement à anticiper ou préjuger les décisions d'autres processus concernant le groupe des produits chimiques et des déchets.

B. Objectif visé

7. Parvenir à gérer rationnellement les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie ainsi que les déchets dangereux selon des modalités permettant d'empêcher qu'ils aient de graves effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, ou à réduire le plus possible ces effets, constituerait une contribution essentielle à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions.

C. Éléments d'une politique à long terme

1. Éléments essentiels pour concrétiser l'objectif visé

8. Il est essentiel d'améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme pour parvenir à un développement durable en inscrivant cette gestion dans un programme de développement durable.

9. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets devrait être intégrée aux politiques et stratégies locales, nationales, régionales et internationales, et notamment aux politiques sectorielles, financières, juridiques et visant au renforcement des capacités, ainsi qu'à celles des institutions et mécanismes internationaux de financement.

10. Il est nécessaire de faire en sorte que les politiques accordent un degré de priorité plus élevé et davantage d'importance à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux, local, national, régional et mondial en prenant en considération le fait qu'un certain nombre de processus donnent la possibilité d'appeler l'attention sur ces importantes questions, y compris celles concernant les objectifs de développement durable et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

11. La réalisation de l'objectif visé suppose que l'on prenne en compte de manière efficace, efficiente, cohérente et coordonnée les problèmes posés par la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national, régional et mondial.

12. La nécessité de prévenir ou de réduire le plus possible les effets néfastes importants des produits chimiques et des déchets dangereux sur la santé humaine et l'environnement demeurera l'un des fondements de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et pourrait supposer d'autres objectifs et indicateurs assortis d'un calendrier précis.

13. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets relève de la responsabilité partagée de toutes les parties prenantes, dont les gouvernements, l'industrie et d'autres intéressés.

2. Éléments essentiels à prendre en considération

14. Un élément fondamental de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets consiste en la nécessité de concevoir, mettre en œuvre et appliquer des cadres législatifs et des principes directeurs, et notamment en la définition des responsabilités de l'industrie et des milieux d'affaire, et de disposer des moyens institutionnels nécessaires au niveau national.

15. En tant que concepteur, producteur et utilisateur de substances et produits chimiques, le secteur industriel a une responsabilité particulière et devrait recourir à des procédés chimiques compatibles avec l'environnement en prenant en considération les initiatives en cours prises à cet égard.

16. Il est essentiel de donner effet de manière efficace et efficiente aux obligations prévues par les accords multilatéraux sur l'environnement en matière de produits chimiques et de déchets et aux mesures tendant à l'application de cadres volontaires, en s'appuyant sur les expériences et les succès enregistrés.

17. Pour que les décisions soient davantage prises en connaissance de cause et que les décideurs et le grand public soient plus sensibilisés, il est nécessaire d'améliorer l'accès aux données pertinentes et informations compréhensibles ainsi que leur production et leur partage tout au long de la chaîne de distribution.

18. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets suppose que l'on favorise les modes de production et de consommation viables, et notamment que l'on applique la stratégie fondée sur le cycle de vie et que l'on considère les déchets comme une ressource.

19. Les questions et problèmes nouveaux et d'actualité suscitant des préoccupations au niveau mondial devraient être identifiés scientifiquement au moyen d'un processus efficace, auquel participerait de nombreuses parties prenantes et ouvert à tous, et être dûment et véritablement traités. Pour traiter de manière satisfaisante ces questions et problèmes, il faut disposer de moyens suffisants aux niveaux national, régional et mondial.

3. Renforcement des mesures

20. Pour définir les options permettant d'améliorer la gestion des produits chimiques et des déchets à long terme, il est nécessaire dans un premier temps de faire le point et d'évaluer les progrès accomplis s'agissant de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, en prenant en compte les évaluations pertinentes du groupe des produits chimiques et des déchets.
21. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets devrait être expressément adaptée aux besoins et problèmes des pays en développement et des pays à économie en transition.
22. Le caractère pluridimensionnel de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets offre l'occasion de développer la coopération et la coordination aux niveaux national, régional et mondial, en prenant en considération les travaux entrepris pour favoriser les synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.
23. Les efforts visant à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets nécessiteront une collaboration multisectorielle, et en particulier l'élargissement de la participation à des secteurs n'y ayant pas habituellement pris part. Cette collaboration devrait prendre en compte les solides liens existants avec des secteurs tels que la santé, l'éducation, le monde du travail, le secteur minier, l'environnement, l'agriculture, les ressources en eau et l'industrie.
24. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets nécessite aussi la participation de nombreuses parties prenantes, issues notamment du secteur industriel et de la société civile ainsi que de la communauté des chercheurs et des scientifiques.
25. Aux niveaux mondial et régional, la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets bénéficierait du développement de la coopération et de la coordination entre organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques^b et d'autres organisations intergouvernementales compétentes dont, entre autres, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi que les conventions portant ou non sur le groupe des produits chimiques et des déchets.
26. Au niveau national, la gestion rationnelle efficace des produits chimiques et des déchets nécessite une coopération entre tous les ministères compétents, tels que ceux de l'agriculture et de l'environnement pour ce qui concerne la réglementation des pesticides.
27. Les initiatives qui seront prises à l'avenir pour gérer les produits chimiques et les déchets tout au long de leur cycle de vie dépendront et bénéficieront d'une coopération scientifique et technique renforcée et des connaissances qui en résulteront, en s'appuyant, entre autres, sur le rapport intitulé *Global Chemicals Outlook* et ses recommandations, sur le prochain rapport sur la gestion mondiale des déchets ainsi que sur d'autres sources d'informations pertinentes. De plus, les données scientifiques actuelles et futures pourraient favoriser l'étude d'objectifs communs aux fins de protection de la santé et de l'environnement sur lesquels fonder les politiques à venir.
28. Les solutions visant à réduire le plus possible les effets néfastes des produits chimiques et des déchets sont l'aboutissement de pratiques consistant en la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets appliquées dans plusieurs pays qu'il est possible de reproduire, notamment en renforçant les capacités des pays pour qu'ils puissent mettre en œuvre ces solutions.
29. Une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris son incorporation aux budgets nationaux et aux plans d'aide au développement, la participation de l'industrie et un financement extérieur ciblé sont indispensables pour mobiliser des ressources financières sur le long terme.
30. Un financement durable, prévisible, suffisant et accessible à long terme à tous les niveaux, outre une assistance technique en temps utile et appropriée au titre d'activités à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, est un élément essentiel, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

^b Dont les membres sont : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE, L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

31. D'autres initiatives visant à l'élaboration d'une perspective à long terme, concernant notamment les déchets, devraient reposer sur la pleine participation de nombreuses parties prenantes, la sensibilisation du grand public et des dirigeants et les progrès accomplis dans voie de la réalisation de l'objectif de 2020.
